



Lycée V. Duruy
Mont de Marsan

21/05/2010

CONSEIL D'ADMINISTRATION du 29 SEPTEMBRE 2009

Le présent procès
verbal compte 23
pages, annexes
comprises

Le conseil d'administration régulièrement convoqué en date du 30 juin n'a pu se tenir faute de quorum (liste des participants et compte rendu en annexe 1). Enseignants et personnels TOS avaient en effet décidé de ne pas participer à ce conseil pour montrer leur forte désapprobation quand au traitement des heures poste et de la situation de M. CICOLLELA.

Le présent conseil se réunit donc, sur le même ordre du jour en remplacement. Le quorum n'est pas nécessaire. 14 membres sont présents. La liste des participants figure en annexe 2.

La séance est ouverte à 18 h 10.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité, ainsi que le procès verbal de la séance précédente. M. PEILLON sera secrétaire de séance.

1. Contrats

Le C.A. donne, à l'unanimité, l'autorisation au chef d'établissement de signer les contrats destinés à une location avec option d'achat (77.74 € par mois pendant 63 mois et 80 € pour achat en fin de contrat) et à la maintenance (4.8 € les 1.000 copies) d'un appareil duplicopieur. Le 1° de ces contrats sera passé avec la société LIXXBAIL, le 2° avec OMB.

2. Conventions

2.1 Utilisation des installations sportives municipales : le proviseur est autorisé, à l'unanimité, à signer les conventions proposées par la Ville de Mont de Marsan pour l'utilisation pendant les cours des installations sportives municipales.

2.2 Utilisation du gymnase du lycée :

L'association ADAPEI est autorisée à utiliser le gymnase du lycée le jeudi soir pour des activités sportives de ses membres, handicapés

Le Stade Montois Handball est autorisé à utiliser le gymnase le vendredi soir pour l'entraînement de l'équipe féminine. Il est cependant, après discussion, expressément demandé que figure dans la convention une clause spécifique concernant la résine, colle ou autre produit parfois utilisé par les handballeurs : en cas d'utilisation l'autorisation d'utilisation de la salle sera immédiatement et définitivement suspendue, le nettoyage des locaux sera à la charge du Stade Montois.

Ces locations se feront au tarif voté par le Conseil d'Administration.

2.3 L'Université de Pau propose à l'établissement une convention (annexe 3) permettant aux élèves de classes préparatoires de bénéficier d'un régime spécial pour une inscription en deuxième année d'université. Mlle CAMPAGNOLLE présente cette convention, à laquelle le conseil donne un avis unanimement favorable. Il regrette que les universités bordelaises n'aient pas encore pu proposer une convention équivalente.

2.4 Location d'appartement.

Après qu'ait été évoquée la situation du parc immobilier de l'établissement, qui sera précisée infra, le conseil donne son accord à la location d'un appartement resté vacant à Mme MOUNIÉ, IEN nouvellement affectée à Mont de Marsan. Le tarif de location a été fixé par les domaines et tient compte de la dépréciation pour occupation précaire.

2.5 Groupement d'achats

Après avoir été informé de la dotation de 15.000 €, fournie par la Région pour équiper l'établissement de 6 Tableaux Blancs Interactifs supplémentaires, le CA donne son accord à l'adhésion du lycée au groupement d'achat mis en place, sous l'impulsion de la Région, au lycée Jacques de Romas de NÉRAC. Ce groupement a pour objet exclusif l'achat de ce type d'équipements. La cotisation est fixée à 30 €.

3. Voyages et sorties

3.1 Préambule.

Une instruction transmise par la Directrice de Cabinet de Mme l'Inspectrice d'Académie le 4 septembre autorise les sorties et voyages en France et suspend les voyages à l'étranger. Une discussion s'engage sur la possibilité de programmer pour le mois de mars divers voyages. Il est conclu qu'il ne faut pas, en l'état actuel de l'épidémie de grippe A, renoncer définitivement à l'organisation préalable de ces voyages, mais qu'ils ne pourront être mis en œuvre que si la situation évolue favorablement. Par ailleurs il sera demandé d'inclure dans tous les contrats qui pourront être signés une clause d'assurance afin d'une part que les élèves ne pouvant pas partir ne soient pas financièrement pénalisés, d'autre part que le lycée n'ait pas à prendre en charge les conséquences d'annulations individuelles ou collectives. Les sommes maximales demandées aux familles dans les décisions suivantes seront donc éventuellement majorées du prix des assurances.

3.2 Voyage à Barcelone

Ce voyage concernant les 1[°]ES1 et les 1[°] L arts plastiques avait été voté en avril. Il devait se dérouler en octobre. La pandémie l'a fait repousser. Il aura donc lieu, sous les réserves précédentes, en mars – avril. Le conseil accepte de porter la participation demandée aux familles de 210 à 220 €, hors frais d'assurance éventuels.

3.3 Echange avec l'Italie

Nous avons reçu les correspondants de Trévise en septembre. Le retour est prévu pour mars – avril. La participation maximale demandée aux familles sera de 330 €, assurance éventuelle en sus.

3.4 Echange avec l'Allemagne.

Si le nombre d'élèves le permet, et toujours avec les réserves du §3.1, un échange sera organisé avec le lycée de Trostberg. Il regroupera, comme les années précédentes, des élèves du lycée DURUY, des élèves du collège DURUY et des élèves du lycée de Borda de DAX. La participation demandée sera au maximum de 320€, plus assurance.

3.5 Echange avec les Etats-Unis

Deux professeurs d'anglais sont en train d'essayer de monter un voyage – échange avec un lycée de Swampscott, près de Boston. Les américains seraient accueillis en avril 2010, les français partiront en octobre 2010. La participation maximale demandée aux familles est fixée à 800 €, sachant que de nombreuses actions sont envisagées afin de ramener le coût réel à environ 600 €.

3.6 Voyage à Paris.

Un voyage est prévu en mars – avril pour les élèves de TL2 et de 1ES2, afin de participer à diverses visites de musées. Participation maximale demandée aux familles : 220 €.

3.7 Sortie géologique des 1°S SVT.

Une sortie est envisagée en vallée d'Aspe et vallée d'Ossau. Cette sortie, partie intégrante du programme de géologie, sera entièrement financée par l'établissement.

3.8 Sortie géologique des T S SVT.

Comme les années précédentes une sortie de 2 jours en Limousin et Périgord est prévue. Sont concernées les classes de TS option SVT. Participation maximale des familles : 30 €, soit environ la moitié du coût réel.

3.9 Sortie théâtre à Mont de Marsan

Pour régularisation : sortie les 23 et 24 septembre de toutes les classes de 1° au théâtre pour assister à la pièce « HORACE ». Participation demandée aux élèves : 5 €.

3.10 Fête de la science

Sortie à Bordeaux des TS et 2° option IDS pour participer à diverses manifestations de la « Fête de la Science » en novembre. Un bus devrait être pris en charge par Cap Sciences, un par Lacq Odyssée, le complément (3° bus) sera pris en charge par le lycée, notamment grâce aux subventions accordées à l'option IDS.

3.11 IUT de Mont de Marsan

Dans le même cadre, mais à une date à préciser en fonction des disponibilités de l'IUT de Mont de Marsan, les TS seront appelés à assister à un cours en amphithéâtre. Gratuit pour les familles.

3.12 Théâtre à RION des Landes

La pièce « Résister c'est exister » sera proposée aux élèves de 1°ES2. Bus pris en charge par le Conseil Général. Frais d'entrée 5 € par personne, qui seront soit pris en charge sur les crédits théâtre, soit par une subvention de l'ONAC, soit demandés aux familles en totalité ou en partie. Spectacle le 6 octobre.

3.13 Lycéens au cinéma.

Dans le cadre de cette opération nationale, le lycée souhaite s'inscrire pour la participation de 5 classes de seconde, 4 classes de 1° et une de T. Les films projetés en VO seront travaillés en français, en langues et en HG par une équipe de 12 enseignants volontaires animée par Mme HERBO. Le coût maximal demandé sera de 2.50 € par film. Il y aura une projection par trimestre.

Le conseil a voté pour les paragraphes 3.2 à 3.13, à chaque fois, un accord unanime.

4. Tarifs de restauration.

Monsieur l'Intendant présente au CA le projet de tarification qu'il a dû adresser au conseil régional avant tenue du CA à la suite de l'annulation du CA de juin. L'autorisation d'augmentation de ces tarifs, pour les élèves, est de 1% au maximum.

Le tarif proposé aux services régionaux figure en annexe 4.

Le proviseur fait remarquer que, s'il est évidemment souhaitable que les tarifs restent accessibles à tous, plusieurs années consécutives de hausses inférieures à l'augmentation du coût de la vie et des marchandises auront inéluctablement un jour, si ce n'est déjà fait, des conséquences sur la qualité et / ou la quantité proposée.

Les tarifs des commensaux restent inchangés pour toutes les catégories, sauf une : les personnels de l'établissement au tarif maximum.

Le proviseur insiste sur le fait que cette stabilité n'est qu'un retard pris pour des commodités de financement (éviter les centimes dans l'argent manipulée) et qu'en conséquence, il faut s'attendre pour l'an prochain au cumul des augmentations 2010 et 2011.

Il appartient maintenant à la collectivité territoriale de fixer les tarifs définitifs.

Un débat s'engage ensuite sur le gaspillage. Mme LAVIGNE est satisfaite des réponses de M. BLANCHE, cuisinier, qui atteste du très faible gaspillage observé.

M. FAYEMENDY s'interroge ensuite sur la bonne connaissance que n'ont pas forcément tous les élèves du système de tarification au forfait : il lui semble que certains ne sont pas conscients du fait que le repas du mercredi est inclus dans le forfait. Cela leur sera rappelé.

5. Répartition des logements de fonction.

Le lycée dispose de 8 logements. Il est proposé de reconduire les affectations. Sont donc logés par nécessité absolue de service : Proviseur, Proviseur adjoint, Intendant, Secrétaire d'intendance (Mme GONZALES bénéficiant d'une dérogation, c'est ce logement qui a fait l'objet de la décision figurant au §2.4), 2 CPE, agent chef de cuisine, agent électricien. L'ensemble de ces concessions s'accompagne, conformément aux règles, de certaines obligations de service. Mme GONZALES n'est pas dispensée de ces obligations. Par ailleurs, M. PINTO bénéficiait jusqu'à la rentrée 2009 d'un logement en tant que proviseur adjoint. Il est nommé depuis le 1^{er} septembre principal du collège DURUY Il est donc décidé de ne pas obliger l'intéressé à déménager à l'intérieur de la cité scolaire, grâce à un échange provisoire de logement entre celui de proviseur adjoint et celui de principal.

Cette répartition ne soulève aucune objection de la part du Conseil.

6. Maîtres au pair.

Comme les années précédentes, il est proposé d'autoriser le proviseur à recruter 2 maitresses et 1 maître au pair. Vote unanime.

7. Répartition des crédits « LOLF »

Le Rectorat a porté à la connaissance une dotation de 8.491 € pour les crédits d'Etat (annexe 5). M. l'intendant attire l'attention du conseil sur la baisse de ce montant (-1.564 €). Cette recette doit couvrir diverses dépenses de la compétence régaliennne. Leur répartition est étudiée, en fonction des crédits affectés aux fonds sociaux. Ces derniers ont vu leurs réserves diminuer nettement à la suite, notamment, d'aides significatives accordées à de nombreux élèves participant à un voyage organisé en Espagne pour les classes de T STG. Ces élèves n'avaient pu, au vu de leur scolarité et de leurs situations, participer à aucune sortie durant leur scolarité. Le coût important pour les fonds sociaux de cette sortie pédagogique et culturelle était prévu dans le cadre d'une politique volontariste. Il s'agit maintenant de reconstituer une partie des réserves disponibles des fonds sociaux afin de pouvoir faire face à divers besoins imprévus. En conséquence et compte tenu du fait que par transfert de dépenses, transfert rendu possible notamment par la bonne campagne de collecte de la taxe d'apprentissage, la répartition proposée en annexe 6 est adoptée à l'unanimité. La DBM correspondante (annexe 7) est également adoptée à l'unanimité.

8. Remises gracieuses

3 factures datant de 2007-2008, concernant 2 familles, ont été déclarées irrécouvrables par l'huissier. Il est accepté de les porter en non valeur, pour un montant total de 386.68 €.

9. Projets culturels

Le CA aurait dû se prononcer lors de la séance non tenue en juin sur les projets pédagogiques pour lesquels une aide de la Région est demandée.

Il s'agit de

- être et rester en bonne santé : prévention et information, projet conduit par Mme DEGOS, infirmière
- Développer l'intérêt des jeunes pour la science, coordonnateur M. FAYEMENDY
- Prendre confiance en soi par la pratique théâtrale, coordonatrice Mme AURENSAN.

Pour chacun de ces 3 projets une subvention de 1.000 € a été demandée.

Le Conseil donne un accord unanime à ces trois projets.

10. Information

L'Académie a décidé le transfert des cours du vendredi 14 mai 2010 au mercredi 4 novembre 2009.

L'emploi du temps d'un vendredi semaine B sera donc appliqué à ce mercredi de semaine A. L'information sera faite auprès des élèves et des personnels.

11. Manuels scolaires

Dans l'attente d'une éventuelle réforme des lycées, peu de manuels ont été proposés au changement. Seuls des manuels très obsolètes sont changés : anglais LV2 en 2^o et latin en T. Liste en annexe 8.

12. CDI

Le rapport d'activités 2008 – 2009 du CDI figure en annexe 9. Mme HERBO est félicitée par l'ensemble des participants pour le dynamisme du CDI. Elle s'inquiète cependant du départ en retraite en novembre de Mme TOUSSAINT, qui occupe actuellement un poste de réadaptation – reconversion et dont le remplacement n'est pas prévu. Un candidat de même profil avait été identifié mais il a choisi un poste plus proche de son domicile.

La séance est levée à 20 h 30.

Le secrétaire de séance
P. PEILLON

Le Proviseur, Président
J. D. DAUX